

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NAMO

SÉANCE DU 9 JUILLET 2025

Ordre du jour

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil maritime de façade du 11 septembre 2024**
2. **Planification maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest :**
 - **Délibération sur l'avis, préparé par la commission permanente, relatif au projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)**
 - **Information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne**
3. **Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)**

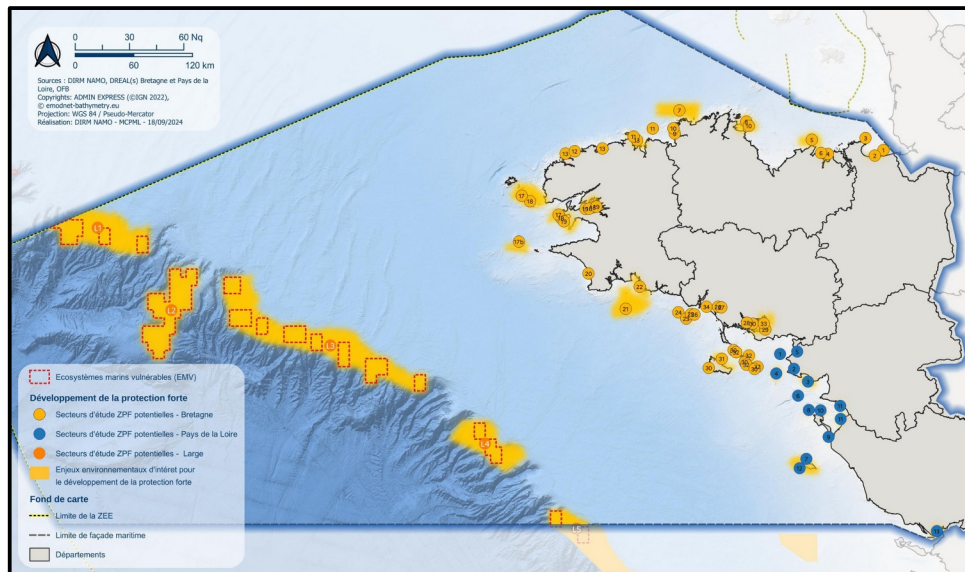
Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil maritime de façade du 11 septembre 2024**
- 2. Planification maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest :**
 - Délibération sur l'avis, préparé par la commission permanente, relatif au projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)
 - Information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne
- 3. Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)**

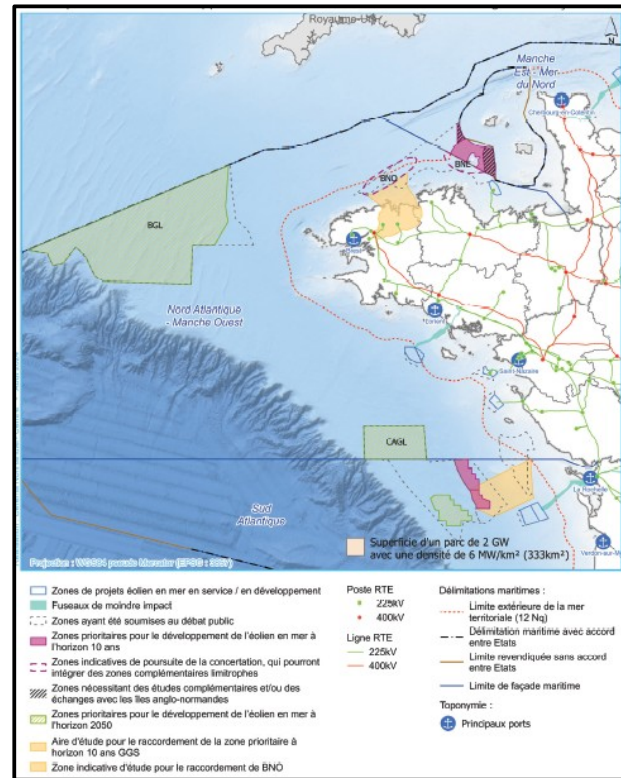
Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil maritime de façade du 11 septembre 2024
2. Planification maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest :
 - Délibération sur l'avis, préparé par la commission permanente, relatif au projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)
 - Information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne
3. Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat »



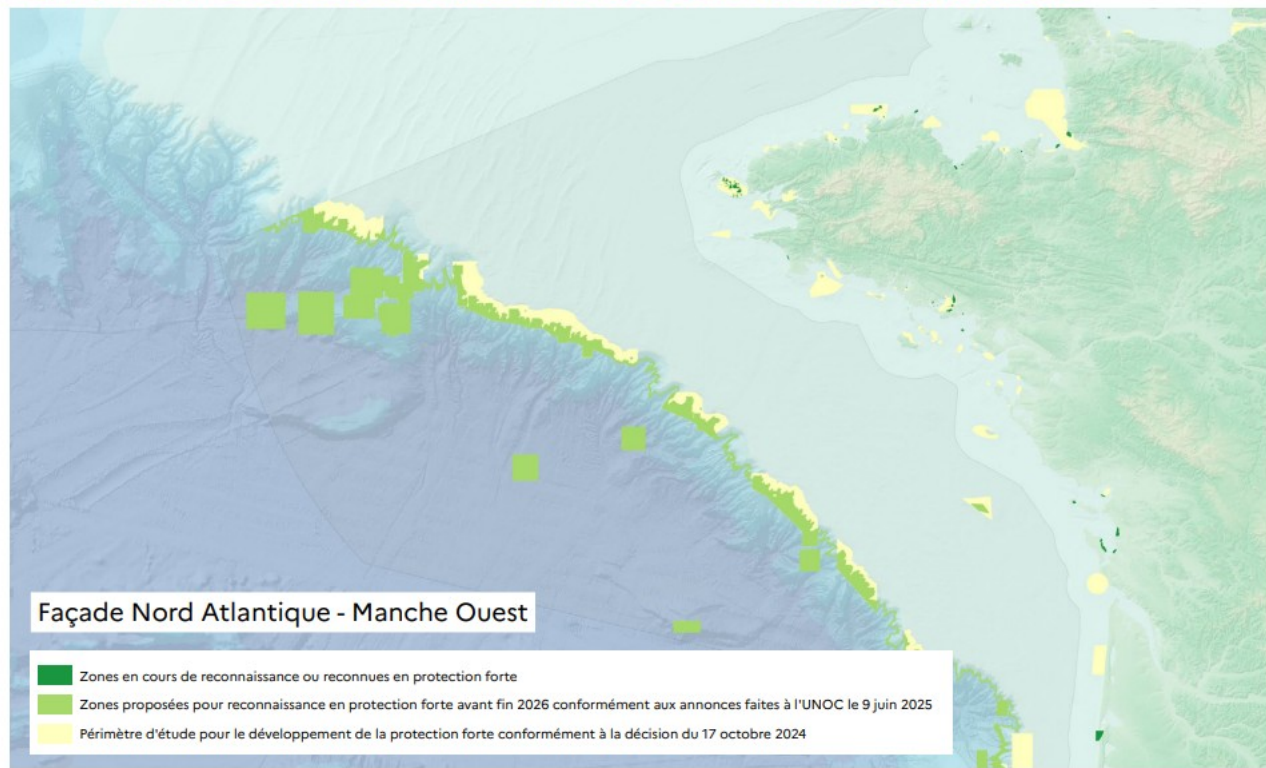
Secteurs d'études pour le développement de la protection forte en façade Nord Atlantique – Manche Ouest (Annexe 7 de la décision ministérielle du 17 octobre 2024)



Zones prioritaires de développement et zones indicatives de poursuite de la concertation pour le développement de l'éolien en mer retenues au large de la façade NAMO (Annexe 2 de la décision ministérielle du 17 octobre 2024)

Annonces UNOC sur les zones de protection forte (ZPF)

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA PROTECTION FORTE (ZPF) EN MER



Source : DGALN/DEB, OFB, GEBICO - Cartographie : DGALN/MN du 06/06/2025

→ Addendum sur protection forte (UNOC) versé au dossier soumis à la consultation :

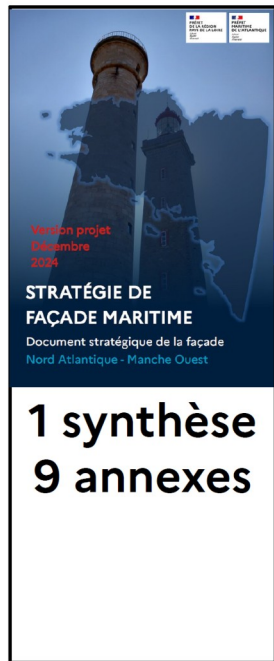
participation du public
par voie électronique
(PPVE)

<https://jeparticipe.expertises-territoires.fr/processes/PPVESFM2025>

→ Post-consultation, à intégrer dans les livrables de la SFM (annexe 8 – zones de vocation)

Stratégie de façade maritime NAMO

- points saillants de la mise à jour (cycle 2)



Partie 1 – Situation de l'existant

- Vision des acteurs à 2050
- Actualisation de l'évaluation de l'état écologique
- Actualisation de l'état des lieux (activités, sites et paysages, patrimoine, interactions)

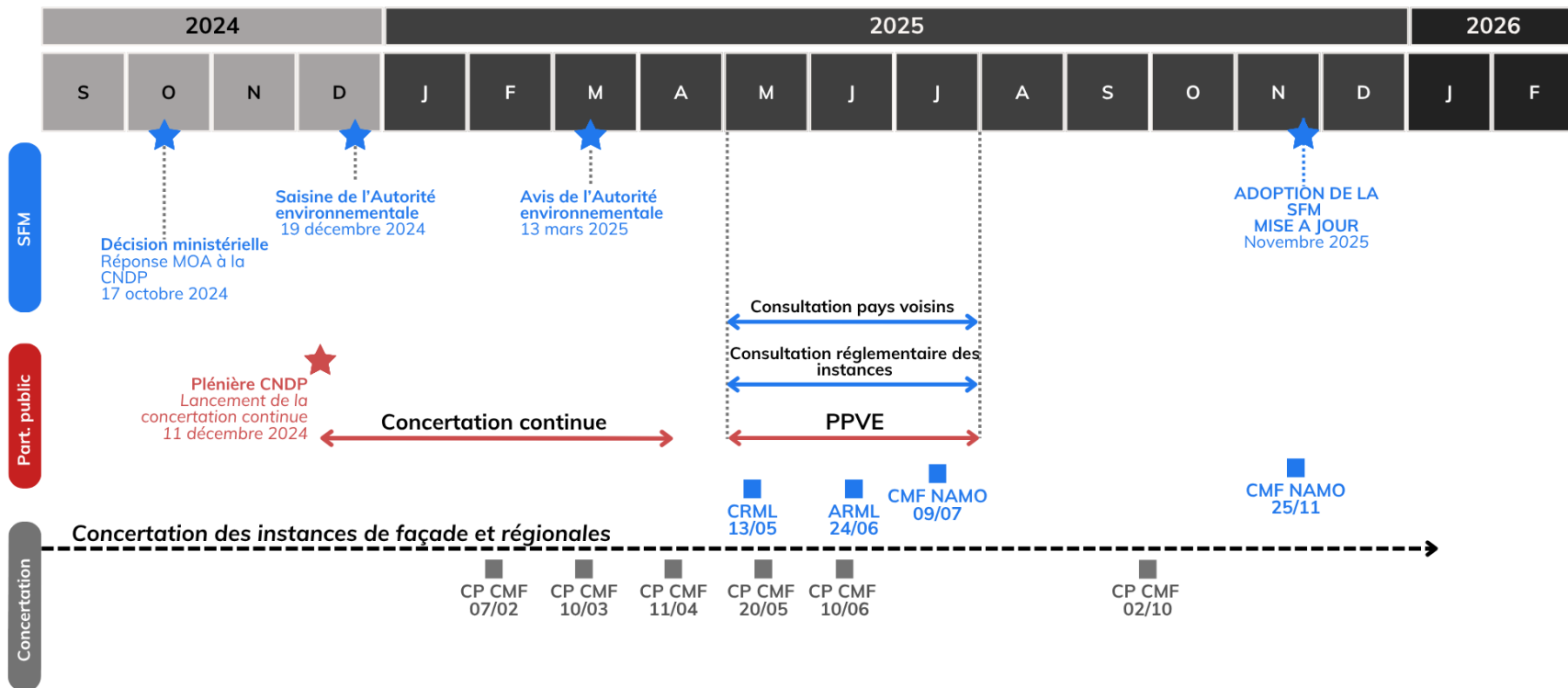
Partie 2 – Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

- 2 nouveaux objectifs transversaux : planification des zones de protection forte (ZPF) et réduction des émissions de GES
- Insertion d'un chapitre dédié éolien en mer et ZPF
- Ajustements de certaines priorités des zones de vocation

Mise à jour à bon
escient

En concertation
avec les instances
de façade et
régionales

Stratégie de façade maritime NAMO - calendrier



Stratégie de façade maritime NAMO

- point sur les consultations

Consultation des instances 

PPVE : environ 150 contributions NAMO

Consultation transfrontalière : en cours, pilotée par le national

› Article R219-1-10

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2018

Modifié par Décret n°2017-1777 du 27 décembre 2017 - art. 1 (V)

I. – Les préfets coordonnateurs arrêtent le projet de chacune des parties du document stratégique de façade et le transmettent pour avis :

- au conseil maritime de façade ;
- au Conseil national de la mer et des littoraux ;
- aux conseils régionaux et aux conseils départementaux littoraux, ainsi qu'à la collectivité de Corse ;
- aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux syndicats mixtes chargés de l'élaboration de schémas de cohérence territoriale côtiers ;
- aux conférences régionales pour la mer et le littoral, lorsqu'elles existent ;
- aux comités de bassin ;
- aux comités régionaux de la biodiversité ;
- aux comités régionaux des pêches maritimes ;
- au chef d'état-major de la marine nationale ;
- aux préfets coordonnateurs des façades limitrophes.

Le rapport environnemental établi en application de l'article R. 122-17 est transmis avec la quatrième partie du document stratégique.

II. – Les avis sont rendus, au plus tard, dans les trois mois suivant la saisine. A défaut, ils sont réputés favorables.

III. – Les projets de chacune des parties du document stratégique de façade sont transmis par les ministres chargés de la mer et de l'environnement aux autorités compétentes des Etats riverains d'une même région marine pour recueillir leurs observations sur la cohérence du document avec leurs propres stratégie marine et planification de l'espace maritime.

Projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)

- délibération sur l'avis préparé par la commission permanente

Le Conseil maritime de façade émet l'avis général suivant :

- **Sur la méthode et le calendrier, le Conseil maritime de façade,**

SALUE le mode d'association pas à pas des acteurs de la façade avec un dialogue constant et constructif entre des acteurs aux intérêts parfois divergents, ayant permis d'aboutir à l'approfondissement d'une Vision commune à 2050

REGRETTE le calendrier imposé et **RECOMMANDE** plus de temps et de moyens consacrés à la mise en œuvre du DSF, notamment au travers de son plan d'action

Projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)

- délibération sur l'avis préparé par la commission permanente

- Sur les grands enseignements de la concertation, le Conseil maritime de façade, **SOULIGNE** que l'association du public au processus de planification maritime s'avère difficile et **RECOMMANDE** de poursuivre le travail de pédagogie et d'acculturation du public en mobilisant leurs représentants au sein de chaque collège du CMF
APPELLE à une interface renforcée entre le DSF et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) avec une déclinaison effective dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
DEMANDE que les enjeux interfaçades soient anticipés et intégrés aux échelles et temporalités pertinentes par les décideurs, en concertation avec les acteurs
REGRETTE pour la planification de l'éolien en mer le report de l'adoption de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)

- délibération sur l'avis préparé par la commission permanente

Le Conseil maritime de façade émet l'avis détaillé et les recommandations suivantes :

- Sur le préambule, le Conseil maritime de façade,

RECOMMANDE de renforcer la compréhension de l'opposabilité du DSF vers d'autres plans-programmes, et d'approfondir la prise en compte du DSF dans les politiques terrestres, en particulier vis-à-vis des SRADDETs et des ScoTs littoraux, dans un objectif de recherche de cohérence de périmètre en mer et de contenus

- Sur la situation de l'existant, le Conseil maritime de façade,

RECOMMANDE d'approfondir l'acquisition de connaissances et de faciliter l'accès aux données afin d'enrichir les prochaines évaluations mais également de renseigner les indicateurs adossés aux objectifs stratégiques de la stratégie de façade

Projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)

- délibération sur l'avis préparé par la commission permanente

- Sur les objectifs stratégiques et la planification des espaces maritimes, le Conseil maritime de façade,

SOULIGNE l'intégration d'un nouvel objectif transversal relatif à la décarbonation de l'économie bleue et **RECOMMANDE** une approche de sobriété en complément et d'assurer la cohérence des différents financements disponibles

RECOMMANDE d'approfondir la connaissance relative aux émissions de gaz à effet de serre des filières de l'économie bleue et de mieux prendre en compte le rôle des écosystèmes marins dans la captation des émissions de gaz à effet de serre

SOULIGNE l'intégration d'un nouvel objectif transversal relatif à la protection forte et **RECOMMANDE** d'établir un cadre clair, de le maintenir dans le temps et de conserver une approche au cas par cas

Projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)

- délibération sur l'avis préparé par la commission permanente

- Sur les annexes, le Conseil maritime de façade,

SOULIGNE l'intégration des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) au sein de l'Atlas cartographique (annexe 4) et **RECOMMANDE** de les prendre en compte dans la mise en œuvre des objectifs

Le conseil conseil maritime de façade conclut :

Considérant l'ensemble de ces éléments, émet un **avis favorable**, *(à compléter en indiquant les résultats du vote du CMF)*, sur le **projet de stratégie de façade maritime** mise à jour (DSF cycle 2), assorti des recommandations précitées

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil maritime de façade du 11 septembre 2024
2. **Planification maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest :**
 - Délibération sur l'avis, préparé par la commission permanente, relatif au projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)
 - **Information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne**
3. Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Surfaces (2 GW)

Zones propices

100 à 2 500 km²

Zones prioritaires

350 à 700 km²

Zone technique
(connaissances)

600 km²

Zones d'appel d'offres (AO)
(6 MW/km²)

350 km²

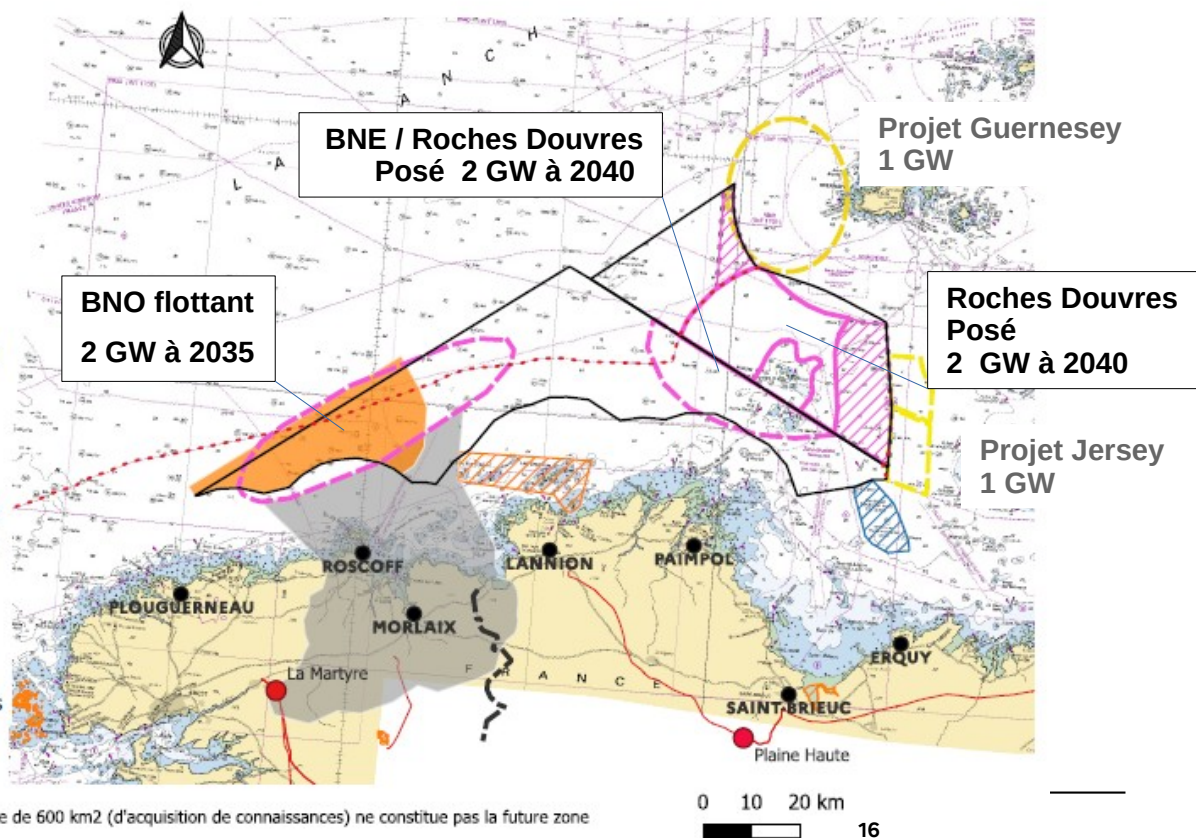
Futurs parcs
(jusqu'à 8 MW/km²)

Jusqu'à 250 km²

Bretagne Nord

cf. Décision
ministérielle
17/10/2024

- Limite des 12 MN
- Limite départementale
- Communes
 - villes repères
- Raccordement
 - Poste à Terre
 - La Martyre
 - Plaine Haute
- Lignes électriques à terre
 - 400kV
- Zone d'étude raccordement BNO
- Zone propice Bretagne Nord
- Ellipses décision ministre
 - BNE
 - BNO
 - BNO zone technique de 600 km²
 - Zone prioritaire Roches-Douvres
 - ZP RD sous condition
 - Projet Jersey
 - Projet Guernesey
 - Parc Saint Brieuc CUDPM
 - Réserve naturelle nationale 7 îles

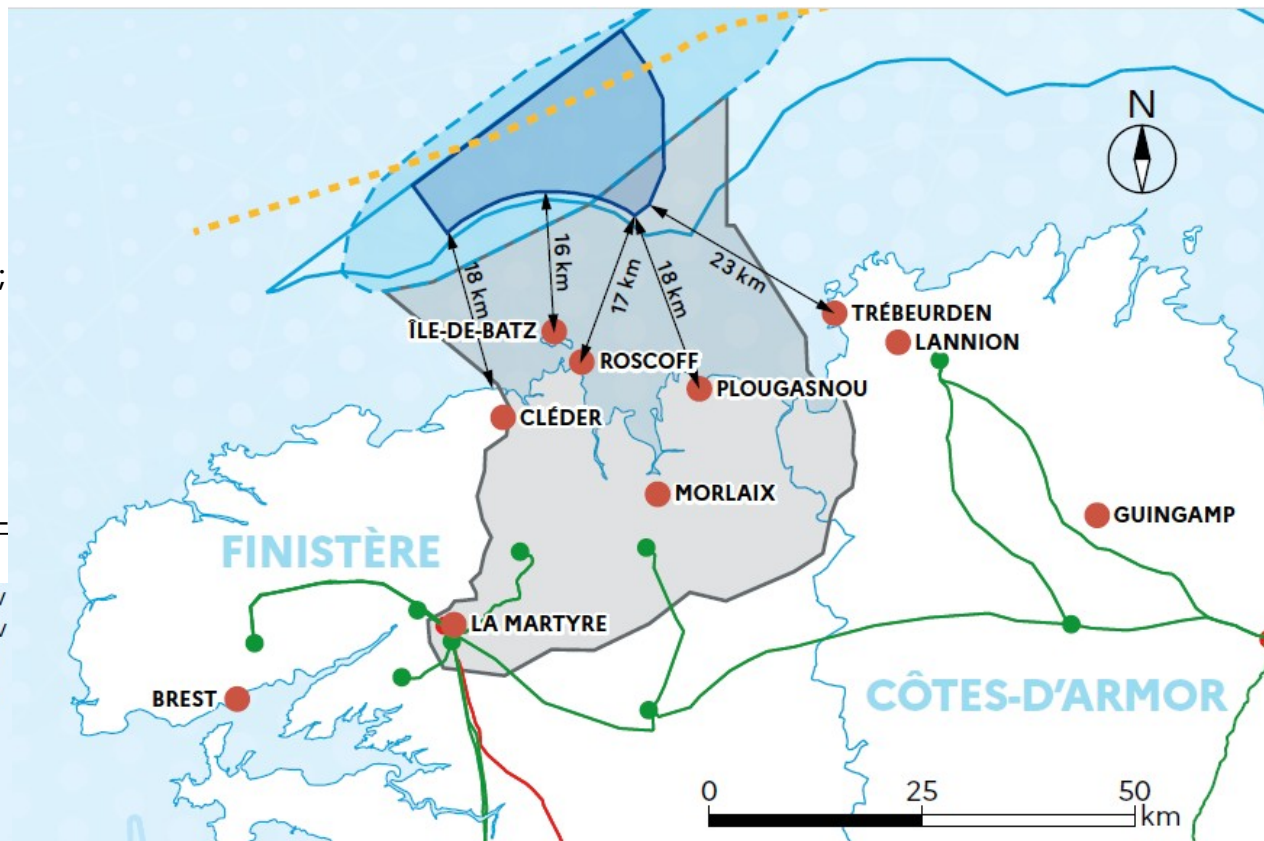


En Bretagne Nord Ouest, une zone de 350 km² (2 GW)

Au sein des zones propice et technique de Bretagne Nord

- à 16 km de l'Ile-de-Batz, 18 km de Roscoff et 23 km de Pleumeur-Bodou ;
- à l'Est de la Réserve des Sept-Iles ;
- au Sud de la zone tampon du trafic maritime inter DST Ouessant/Casquets ;
- à l'Ouest, d'un secteur peu propice à la valorisation énergétique et à fort impact paysager.

Décalage possible de 18 à 20 km de l'Ile-de-Batz (20/22 km de Roscoff).



Calendrier prévisionnel



* Sous réserve de l'adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie

→ Ressources disponibles sur eoliennesenmer.fr

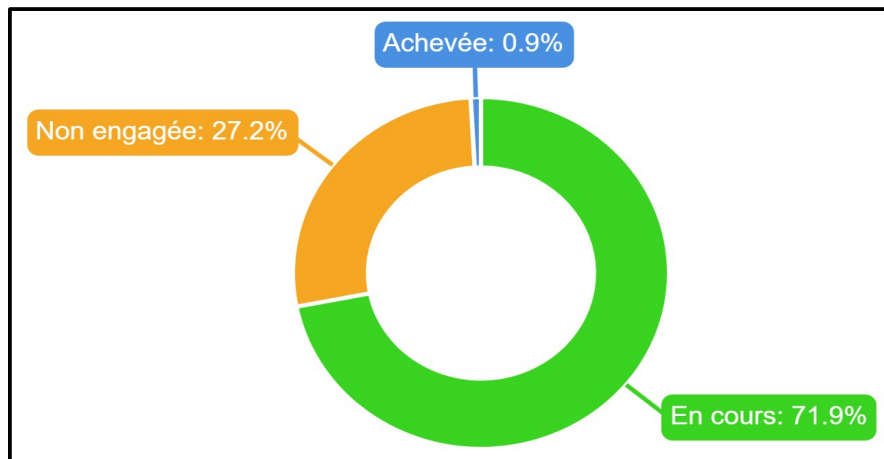
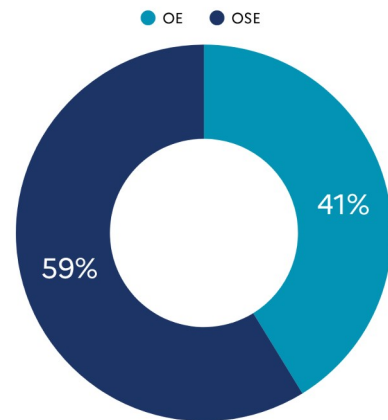


Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil maritime de façade du 11 septembre 2024
2. Planification maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest :
 - Délibération sur l'avis, préparé par la commission permanente, relatif au projet de stratégie de façade maritime (cycle 2)
 - Information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne
3. Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

114 actions pour l'atteinte des objectifs stratégiques
environnementaux et socio-économiques **d'ici à 2027**



Etat d'avancement au 9 juillet 2025

Pour les actions non engagées (ou non renseignées) :

- recenser les projets de territoires
- déployer des outils d'appropriation/de communication

Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Mobilisation des réseaux d'acteurs : plaquette de communication et formulaire actif

DIRM NAMO
**LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE
NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST**

EN UN COUP D'ŒIL

*Le document qui établit les principales orientations
d'usage et de protection de la mer, co-construit
avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral
sous l'égide des préfets coordonnateurs**

LE PLAN D'ACTION : 114 ACTIONS, 2 EXEMPLES

ENTREtenir LE PATRIMOINE MARITIME

La commune de Penmarc'h a lancé le chantier de rénovation du Vieux Phare (bâtiment, lanterne, salles d'exposition) avec l'appui de plusieurs partenaires (Etat, région Bretagne, département du Finistère, fondation du patrimoine, financement participatif citoyen)

Plan d'action, tome 2, p. 140

SENSIBILISER, INFORMER, ÉDUIQUER SUR LA POLLUTION DES OcéANS PAR LES DÉCHETS

La ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est adhérente à la Charte "Plages sans déchets plastiques". Comme 20 autres communes de la façade !

Plan d'action, tome 2, p. 270



**POURQUOI LE DSF
VOUS INTÉRESSE ?**

COLLECTIVITÉS

Pour inspirer ou appuyer
l'élaboration de vos
documents stratégiques
(PLU, SCoT, SRADDET, etc.)

PROFESSIONNELS

Pour guider le
développement durable de
vos activités en mer et
prévenir les conflits d'usage

USAGERS

ET ASSOCIATIONS
Pour faire connaître et
valoriser les initiatives
portées par vos réseaux de
pratiquants et d'adhérents

AUTRES ACTEURS

DE LA MER ET DU LITTORAL
Pour accompagner et
valoriser vos démarches

Pour découvrir le DSF dans son
ensemble, pour **s'inspirer** ou
pour **approfondir**

[CLIQUEZ ICI](#)

ou écrivez-nous à :
actions.dsf@developpement-durable.gouv.fr

**Vous avez une initiative en lien
avec le DSF ?**

**Partagez-la en renseignant le
formulaire dédié !**



**SCANNEZ
LE QR CODE
OU CLIQUEZ
ICI**

Une liste d'aides est donnée en fin de
formulaire, ou accessible directement
sur le **site internet de la DIRM NAMO**



* Préfets coordonnateurs de façade maritime

Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Mobilisation des réseaux d'acteurs : plaquette de communication et formulaire actif

DIRM NAMO
**LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE
NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST**

EN UN COUP D'ŒIL

*Le document qui établit les principales orientations
d'usage et de protection de la mer, co-construit
avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral
sous l'égide des préfets coordonnateurs**

LE PLAN D'ACTION : 114 ACTIONS, 2 EXEMPLES

ENTREtenir LE PATRIMOINE MARITIME

La commune de Penmarc'h a lancé le chantier de rénovation du Vieux Phare (bâtiment, lanterne, salles d'exposition) avec l'appui de plusieurs partenaires (Etat, région Bretagne, département du Finistère, fondation du patrimoine, financement participatif citoyen)

Plan d'action, tome 2, p. 140

SENSIBILISER, INFORMER, ÉDUIQUER SUR LA POLLUTION DES OcéANS PAR LES DÉCHETS

La ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est adhérente à la Charte "Plages sans déchets plastiques". Comme 20 autres communes de la façade !

Plan d'action, tome 2, p. 270

**POURQUOI LE DSF
VOUS INTÉRESSE ?**

Pour découvrir le DSF dans son ensemble, pour s'inspirer ou pour approfondir

[CLIQUEZ ICI](#)

Écrivez-nous à :
developpement-durable.gouv.fr

z une initiative en lien
avec le DSF ?
z-la en renseignant le
formulaire dédié !

SCANNEZ
LE QR CODE
OU [CLIQUEZ
ICI](#)

**AUTRES ACTEURS
DE LA MER ET DU LITTORAL**
Pour accompagner et
valoriser vos démarches

Une liste d'aides est donnée en fin de
formulaire, ou accessible directement
sur le [site internet de la DIRM NAMO](#)

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NAMO

SÉANCE DU 9 JUILLET 2025